Mairie d'ASNIERES-SUR-BLOUR
8, Route de la Maréchaire
86430 ASNIERES-SUR-BLOUR

☏ : 05 49 48 74 17
contact@asnieres-sur-blour.fr

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	11
Présents	10
Votants	10

Séance ordinaire **du 4 juillet 2026**

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de juillet, le Conseil Municipal de la commune d'Asnières-sur-Blour, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à neuf heures à la Mairie, sous la présidence de Mme Maryse LEGRAND, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/06/2026.

Présents : Maryse LEGRAND, Olivier RANGER, Bénédicte MARCHADIER, Norbert JAKUBOYE, André RENONCOURT, Kristel MEERT, Isabelle JAMMET, Christelle LESTIEUX, Sébastien RIERA, Sébastien DUDOUIT.

Absents excusés : Marion COURT.

Secrétaire de séance : Bénédicte MARCHADIER

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Approbation du PV de la séance précédente
- Condition de liquidation du passif et actif du syndicat du collège
- Présentation de devis pour le logement rue du Maréchal Ferrand et la Mairie
- Approbation du rapport d'activité 2025 de la CCVG
- Motion relative à la suppression de postes au Centre des Finances Publiques
- Motion de rejet à la fermeture des écoles du territoire de la CCVG
- Informations et questions diverses.

Délibération n°2026.42

Objet : **Nomination du secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions des articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal procèdent à la désignation d'un secretaire de séance.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent madame Bénédicte MARCHADIER comme secrétaire de séance.

Délibération n°2026.43

Objet : **Approbation des procès-verbaux des séances précédentes**

Les procès-verbaux des séances du 22 mai et du 5 juin 2026 ont été transmis aux membres du Conseil Municipal avant la présente réunion.

Après lecture et mise aux voix, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent les procès-verbaux des séances précédentes.

Délibération n°2026.44

Objet : **Approbation des conditions de liquidation et de la répartition de l'actif et du passif du syndicat intercommunal pour la gestion du Collège de l'Isle-Jourdain**

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5212-33,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.213-2 et L.216-1,

- Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 4 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

- Vu la loi n°90-586 du 4 juillet 1990 relative à la participation des communes au financement des collèges,

- Vu le décret du 6 novembre 2024 du président de la République portant M. Serge BOULANGER, préfet de la Vienne,

- Vu l'arrêté préfectoral n°69-43-D2/B2 du 18 mars 1969 portant constitution d'un syndicat intercommunal pour la gestion du collège d'enseignement général (CEG) de L'Isle-Jourdain,

- Vu l'arrêté préfectoral n°2025-DCL/BICL du 25 novembre 2025 relatif çà la fin de l'exercice des compétences du syndicat intercommunal pour la gestion du CEG de L'Isle-Jourdain,

Mme le Maire propose de liquider le syndicat dans les conditions suivantes :

- Il n'y a pas de passif (aucun emprunt),
- L'actif comprend trois lignes d'immobilisation :

Compte	N° inventaire	Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur brute	Cumul d'amortissement
2188	2022-01	Caméra de conférence	28/09/2022	1 438,80 €	1 151,01 €
2188	2023-01	Audiomètre	31/05/2023	624,00 €	499,20 €
2157	2025-01	4 paniers de baskets	17/04/2025	4 409,69 €	- €

Les éléments d'actif concernés étant domiciliés au collège et au gymnase de L'Isle-Jourdain pour les activités sportives des élèves du collège, il est proposé que cet actif revienne :

- La caméra de conférence et l'audiomètre au collège de L'Isle-Jourdain
- Les 4 paniers de baskets restent au gymnase de l'Isle-Jourdain et rentrent dans l'actif de la commune de L'Isle-Jourdain.

Il est proposé par ailleurs que le résultat de clôture du syndicat soit versé au collège de L'Isle-Jourdain pour un montant de 359,05 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- **Approuvent** la répartition de l'actif et du passif comme indiqué ci-dessus,
- **Disent** que le résultat de clôture, soit 359,05 €uros, sera versé au collège René Cassin de L'Isle-Jourdain.

Délibération n°2026.45

Objet : **Présentation de devis pour le le logement rue du Maréchal Ferrand et la Mairie**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal divers devis pour des travaux.

Ces devis consistent en l'achat de peinture pour le logement rue du Maréchal Ferrand, et d'isolation sur les velux de la mairie. Toutes les entreprises sollicitées pour les velux n'ont pas encore répondu.

Après discussions et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de retenir l'entreprise Nuances Unikalo pour les peintures : 747,73 HT
- de demander des devis supplémentaires pour l'isolation des velux de la mairie.

Délibération n°2026.46

Objet : **Approbation du rapport d'activité 2025 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG 86).**

Madame le Maire présente le rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG) aux membres du Conseil Municipal. Celui-ci retrace l'ensemble des réalisations 2025 ainsi qu'une vue d'ensemble du compte administratif de cette même année.

Les représentants de la commune au Conseil Communautaire répondent aux questions posées par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **approuve le rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.**

Délibération n°2026.47

Objet : **Motion relative à la suppression de postes du centre des finances publiques de Montmorillon**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'information suivante : lors du Conseil communautaire du 04/06/2026, le responsable du Centre des Finances Publiques de Montmorillon a annoncé la suppression de 5 postes, parmi les 25 existants, au Centre de Montmorillon.

Cette diminution d'effectifs aura des conséquences sur le service rendu aux communes et alourdit considérablement la charge des Secrétaires de Mairie. La réduction du personnel administratif, sur les fonctions de l'Etat, se reporte une fois encore sur les Collectivités Locales. La liste est longue des désengagements de l'Etat en matière de services directs aux Collectivités et en matières fiscale et financière.

Après la suppression des Trésoreries de proximité pour rationaliser les Centres, c'est au tour des Centres, comme celui de Montmorillon, d'être durement touchés au point de ne plus pouvoir assurer toutes les missions qui leur sont confiées, notamment le lien avec les Mairies.

Les membres du conseil municipal sont appelés à se prononcer.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal décide, à la majorité :

- de faire part de son désaccord et demande fermement, aux Parlementaires, de veiller à ce que les budgets permettent le recrutement des personnels nécessaires au bon fonctionnement des services fiscaux et financiers.
- de valider l'envoi de la motion aux Parlementaires du Département de la Vienne, au Préfet et à la Directrice de la DDFIP.

Délibération n°2026.48

Objet **: Motion de rejet de la CCVG a la fermeture des écoles de son territoire**

Madame le maire informe les membres du Conseil Municipal que le Gouvernement encourageait l'engagement des maires au vu des élections municipales pour palier une baisse d'intérêt des populations à une prise de responsabilité dans les territoires ruraux.

Il a été établi des projets pour dynamiser nos communes. L'un des axes de campagne était le maintien des services de proximité. L'Etat devait être à nos côtés pour relever ce défi.
Cependant la situation est bien différente :

- Baisse des dotations de l'Etat pour nos communes
- Fermeture de classes au motif d'une baisse démographique pas toujours justifiée

- Retrait des services (agence postale…)
- Contraintes urbanistiques limitant la construction de logements neufs sur le territoire.

Dans ces conditions, l'attractivité de nos communes semble bien compromise et nos projets de mandature se trouvent fortement affaiblis. Les Maires ont cette désagréable impression d'être lâchés par ceux qui les encourageaient il y a encore quelques mois.

Aujourd'hui, ce sont les écoles du territoire qui sont menacées. Or, loin des statistiques du Ministère, les écoles rurales sont des modèles de réussites.

Elles préparent parfaitement à l'entrée au collège en garantissant un bon apprentissage des fondamentaux.

Au plus haut du gouvernement, le Premier Ministre Sébastien LECORNU dit, au sujet des fermetures de classes, « *On ne peut pas appliquer une logique purement comptable, froide et aveugle (...) il faut opérer à une véritable transparence sur les chiffres avec une visibilité pluriannuelle pour les élus locaux* ».

Depuis quelques semaines, les Maires rencontrent les élus qui représentent notre territoire (Députés, Sénateurs, le Président Départemental…) et tous encouragent les Maires à conserver ce maillage nécessaire dans nos territoires ruraux.

Plus que jamais, nous souhaitons, en tant qu'élus, être associés aux décisions qui concernent nos territoires ruraux. Nous voulons défendre la réalité de nos écoles :

- Des écoles aux projets innovants, bien qu'éloignées des centres urbains s'appuyant sur le partenariat avec des associations du territoire;
- Des cours de langue dès la maternelle et projet culturel intergénérationnel autour de la ruralité ;
- Des écoles avec un enseignement aussi qualitatif que dans les structures scolaires plus importantes ;
- Des écoles avec une équipe pédagogique stable.

Après délibération, le Conseil communautaire décide, à la majorité :

- De demander à l'Etat de ne pas limiter les décisions de fermeture des classes à un arbitrage purement financier ;
- De transmettre la motion au Ministère de l'Education Nationale, au Préfet de la Vienne, au Député, aux Sénateurs et Mme la Directrice Académique des Services départementaux de l'Education Nationale de la Vienne.

INFORMATIONS DIVERSES :

Tour de table - dossiers communaux
- Chorale le 26 septembre
- Projet agrivoltaïque de Chez Mallet

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h50

Séance du 4 juillet 2026

Délibération n°2026/42	Nomination d'un secrétaire de séance
Délibération n°2026/43	Approbation du PV de la séance précédente
Délibération n°2026/44	Conditions de liquidation du passif et actif du syndicat du collège
Délibération n°2026/45	Présentation de devis pour le logement rue du Maréchal Ferrand et la Mairie
Délibération n°2026/46	Approbation du rapport d'activité 2025 de la CCVG
Délibération n°2026/47	Motion relative à la suppression de postes au centre des Finances Publiques
Délibération n°2026/48	Motion de rejet à la fermeture des écoles du territoire de la CCVG

Noms et Prénoms des Conseillers en exercice	
LEGRAND Maryse	RANGER Olivier
MARCHADIER Bénédicte	JAKUBOYE Norbert
RENONCOURT André	COURT Marion
MEERT Kristel	JAMMET Isabelle
LESTIEUX Christelle	RIERA Sébastien
DUDOUIT Sébastien	

Le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2026 est arrêté ce jour, le octobre 2026.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Maryse LEGRAND

Bénédicte Marchadier